

sort abondamment des demi-manches la chemise bouffante de fine batiste. Il a un beau collet et un rabat de toile, bordés de dentelles françaises ¹⁰ aux points menus et savants. Sur sa perruque blonde, parfumée à l'eau d'ange, il a coiffé un large chef à la cordelière, retroussé d'un côté, et de l'autre garni d'une belle plume congruente ¹¹ à l'habit. Et pour compléter la toilette, à son baudrier de cuir de Russie, brille sa plus fine épée d'apparat, où il appuie sa main, gantée à la frangipane.¹²

Au reste, pour parer à l'éventualité d'une averse (car quoiqu'il fasse un temps superbe, un nuage chagrin pourrait passer), il fait porter par un laquais sa hongrelaine ¹³ de carizi, ¹⁴ de douce laine de Flandres, couleur bleu-barbeau, qui joue le velours, laquelle est doublée de fric écarlate...

* * *

Et voici que maintenant, sur la route ombragée du petit bourg de Québec, qui mène du château Saint-Louis au collège

en porter cinq ou six cents, ce qui arriva lorsque certaines dentelles et les passements furent atteints par les édits somptuaires.

¹⁰ L'usage de la dentelle étrangère en France paraît à cette époque y avoir été fort réglementé, sinon interdit complètement, par les édits somptuaires des années 1656 et antérieures. C'est du Hainaut, du Brabant, de Gênes et de Venise, que Louis XIV, après la mort de Mazarin (survenue en 1661), fit venir les ouvrières en dentelles, qu'il établit à Paris, à Chantilly et à Alençon, mitigeant ainsi la portée des lois édictées par Mazarin en 1656 et en 1660, contre l'extravagance de l'habit et surtout contre les passements, les broderies et les dentelles. — Consulter Paul Lacroix (le bibliophile Jacob) XVIIe siècle, *Institutions, usages et costumes*, p. 550. Firmin-Didot, Paris, 1880.

¹¹ Bien en harmonie avec la mise.

¹² Ces gants de peau fine et parfumée furent introduits en France, par le comte de Frangipani, sous le règne de Catherine de Médécis, et depuis lors continuèrent d'être fabriqués à Blois, sur des modèles italiens. Voir ouvrage cité du bibliophile Jacob, p. 530.

¹³ Espèce de surtout à manches larges et courtes, qui pouvait servir de manteau de pluie.

¹⁴ Drap d'origine anglaise, mais que l'on fabriqua aussi en Normandie, avec de la laine de Flandres.